

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 1 juin 2020 par visioconférence à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
ET résolu unanimement:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

QU'un enregistrement audio ou audiovisuel de cette séance soit disponible sur le site web de la municipalité de Piopolis.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-06-091

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 mai
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires du mois de mai
 - 4.2.2 - Rapport du maire des faits saillants du rapport financier (2019)
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 7.2 - Engagements pour la période estivale
 - 7.3 - Affectation de surplus
 - 7.4 - Résolution concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Entretien du Chemin Chouinard
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Adhésion à l'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)
 - 10.2 - Fondation de la faune du Québec
 - 10.3 - Étude diagnostique du système d'épuration de type marais filtrants
 - 10.4 - Gestion parasitaire
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Dérogation mineure - 109 Chemin du Lac
 - 12.2 - Demande de permis - PIIA - 343 rue Principale
 - 12.3 - Demande de permis - PIIA - Mobilier urbain
 - 12.4 - Prolongation de la durée de permis et certificats
 - 12.5 - Vente débarras
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Plage
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-06-092

3.1 - Séance ordinaire du 4 mai

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 4 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

La nouvelle génératrice de l'édifice municipale est en fonction.

La date limite d'enregistrement des chiens est le 3 juin.

L'ouverture du camping municipal a lieu le 1er juin tout en suivant les recommandations du Guide d'opération des campings en contexte de pandémie.

L'ouverture de la bibliothèque municipale aura lieu le 2 juin suivant les recommandations du Cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID.

4.2 Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires du mois de mai

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 20 mai dernier.

2020-06-093

4.2.2 - Rapport du maire des faits saillants du rapport financier (2019)

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1er juin 2020, monsieur le Maire dépose le rapport aux Piopolissois(es) des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, tel que vérifié et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce rapport du maire sur les faits saillants sera diffusé sur le site Web de la municipalité et envoyé à chaque porte du territoire de la Municipalité.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Aucune correspondance a été reçue au cours du mois de mai 2020.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-06-094

7.1 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 01 modifiée ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-095

7.2 - Engagements pour la période estivale

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis embauche Mario Lamarre et Ludovic Quirion à titre de préposés au camping municipal ;

QUE la Municipalité de Piopolis embauche Audrey Kessler à titre de préposée à la Halte des Zouaves ;

QUE ces embauches respectent les conditions de la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-096

7.3 - Affectation de surplus

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un avis de non-conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour avoir rejeté dans l'environnement une concentration de phosphore au-delà de l'autorisation délivrée par le Ministère.

ATTENDU QUE la municipalité doit prendre les mesures requises pour remédier à ce manquement ;

ATTENDU QUE le surplus budgétaire non affecté de la Municipalité est de 315 089 \$;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QU'un montant de 50 000 \$ des surplus non affectés de la Municipalité de Piopolis soit affecté au système d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-097

7.4 - Résolution concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis désire conclure une convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé avec la caisse Desjardins de Lac-Mégantic - Le Granit ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE la "convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé", dont copie est soumise au conseil municipal ou aux signataires de la présente résolution, interviennent entre la caisse d'origine et la personne morale ;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Piopolis soient autorisés à conclure et signer cette convention au nom de la municipalité, de même qu'à signer et à remettre à la caisse d'origine les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de la convention ;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution dont copie certifiée par le secrétaire ou autre dirigeant autorisé aura été remise à la caisse Desjardins de Lac-Mégantic - Le Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

2020-06-098

9.1 - Entretien du Chemin Chouinard

ATTENDU QUE les revenus de carrières et sablières peuvent être utilisés pour couvrir les dépenses d'entretien effectuées sur les chemins utilisés par les camions transportant les matériaux des carrières sablières ;

ATTENDU QUE le montant disponible au 31 décembre 2019 est de 2 219.58 \$;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le conseil autorise l'utilisation d'une partie de ce montant, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, pour payer la dépense reliée au rechargement du chemin Chouinard ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2020-06-099

10.1 - Adhésion à l'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM)

ATTENDU QUE l'APLM a pour mission de protéger et mettre en valeur la richesse du lac Mégantic et de son bassin versant pour le bien de tous et aussi pour les générations futures ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer à protéger la richesse collective qu'est le lac Mégantic et son bassin versant.

ATTENDU QUE deux représentants de la municipalité siègent sur le comité de l'APLM:

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE la municipalité paie une cotisation annuelle de 50 \$;

QUE les représentants de la municipalité sont Nicole Charette, conseillère, et Peter Manning, maire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-100

10.2 - Fondation de la faune du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis accorde une importance certaine à la protection du lac Mégantic et de son bassin versant ;

ATTENDU QU'une mobilisation sans précédent des municipalités riveraines s'opère depuis l'été 2018 afin de combattre le myriophylle à épis ;

ATTENDU QUE des investissements sont prévus annuellement pour agir sur la prévention, la sensibilisation et la limitation de la propagation de cette plante envahissante dans les eaux du lac Mégantic, mais que la situation actuelle liée au COVID-19 limite le pouvoir d'action de la municipalité envers la mise en œuvre du plan d'action au rythme prévu.

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu :

DE demander à nos partenaires financiers, notamment la Fondation de la faune du Québec, de maintenir le financement prévu en 2020 afin de soutenir la municipalité dans la protection du lac Mégantic et ce, malgré certains retards qui pourraient être engendrés par la crise actuelle ;

QUE la municipalité s'engage à installer les toiles protectrices au fond de la marina, telles que prévues au plan d'action, au plus tard dès le mois de mai 2021, et d'investir les sommes requises pour l'embauche des ressources nécessaires pour la réussite de l'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-101

10.3 - Étude diagnostique du système d'épuration de type marais filtrants

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis de non-conformité pour le non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement pour avoir permis le rejet d'une concentration plus élevée de phosphore dans le ruisseau Quirion que l'autorisation délivrée ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit vérifier la faisabilité du système à rencontrer les exigences gouvernementales en vigueur ;

ATTENDU QU'un plan de mesures correctives à mettre en œuvre et une évaluation des coûts s'y rattachant doivent être transmis aux ministères de l'Environnement et de la Lutte au changement climatique et des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE la municipalité retient l'offre de service no 59787 d'Investissement Québec - CRIQ au montant de 9 000 \$ plus les taxes applicables ;

QUE ce mandat soit conditionnel à l'approbation de la programmation de la TECQ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et qu'il soit payé à même ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-102

10.4 - Gestion parasitaire

ATTENDU QUE la Municipalité constate chaque printemps la présence de fourmis soit à l'intérieur et /ou à l'extérieur de l'édifice municipal ;

ATTENDU QU'un nombre élevé de guêpes de terre autour du bâtiment est préoccupant ;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE la municipalité retient les services de A1 Gestion parasitaire pour la période de juin 2020 à juin 2021 pour un montant de 767.50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2020-06-103

12.1 - Dérogation mineure - 109 Chemin du Lac

CONSIDÉRANT la demande de permis 2018-05-0030 et la demande de dérogation mineure 2020-05-0003 ;

CONSIDÉRANT les documents fournis (photos, textes, courriels) entre les mois de mars et de mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la galerie côté sud est dérogoire, mais que les résolutions no 2018-03-047 et no 2017-10-0003 avaient été accordées pour la construction de la galerie sur des piliers ou pilotis et pour d'autres dérogations pour le bâtiment afin de remplacer une rampe d'accès pour personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est d'ajouter une dalle de béton sous cette galerie, sans augmenter la superficie ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande permettrait à des personnes à mobilité réduite d'avoir plus facilement accès au rez-de-jardin ;

CONSIDÉRANT QUE le dessous de la galerie sera toujours libre de tout autre travaux d'aménagement (murs, muret, rampes etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande.

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le conseil autorise l'émission du permis ;

QUE cette résolution abroge la résolution 2019-12-227.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-104

12.2 - Demande de permis - PIIA - 343 rue Principale

CONSIDÉRANT la demande de permis 2020-05-024 pour l'ajout d'une serre (bâtiment accessoire) ;

CONSIDÉRANT les documents (photos, textes, soumission) fournis par le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne permet pas plus de deux bâtiments accessoires par terrain et que cette demande est pour un troisième bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement permet une superficie de 60,24 mètres carrés sur ce terrain, alors que même en incluant la serre, la superficie totale sera moindre (56,2 mètres carrés) ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'encourager le développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE la serre sera assez éloignée de la route, mais légèrement visible;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande avec les exigences suivantes soit l'entretien esthétique en tout temps, ou de ne pas laisser des panneaux de plastique désuets sur la serre.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le conseil autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-105

12.3 - Demande de permis - PIIA - Mobilier urbain

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de cinq structures avec enseignes imprimées sur des panneaux semblables à ceux de Lac-Mégantic pour présenter des photos de Piopolis.

CONSIDÉRANT QUE les panneaux seront disposés à la Marina, près de l'église, près du bureau municipal et près de la halte des zouaves.

CONSIDÉRANT les documents (photos, textes, soumission...) fournis par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'installation des structures prévues dans le cadre des célébrations du 150^e de Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-106

12.4 - Prolongation de la durée de permis et certificats

CONSIDÉRANT la propagation de la pandémie Covid-19 et le retard dans les travaux qu'elle provoque ;

CONSIDÉRANT QUE c'est hors de notre contrôle ;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs ne peuvent pas faire les travaux durant la pandémie, d'après les directives gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal de prolonger la durée des permis selon les cas ;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE la municipalité permet à l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Serge Gaudard, de prolonger la durée des permis lorsque justifié;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-06-107

12.5 - Vente débarras

CONSIDÉRANT l'étendue de la pandémie Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE les ventes de garage, vente de débarras ou bazar sont des activités propices à la propagation de la pandémie en l'absence de moyens organisés pour y faire face ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de tel événement peut être à nouveau permis selon l'évolution de la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités font de même (ex. Sherbrooke) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal de suspendre la délivrance de permis de vente de débarras, garage ou bazar jusqu'à nouvel ordre en raison de la Covid-19 qui sévit actuellement.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu

QUE le conseil suspend l'émission de permis de vente débarras jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2020-06-108

13.1 - Plage

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de la plage génère un volume élevé de visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la plage nécessite l'ouverture des blocs sanitaires du camping ;

CONSIDÉRANT QUE le respect des consignes gouvernementales reliées aux rassemblements et à la distanciation sociale sont difficiles à faire respecter en ce lieu ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE l'entente avec la municipalité de Val-Racine, soit de payer 250 \$ pour l'accès de ses résidents à la plage du camping municipal, soit suspendue pour l'été 2020.

QUE la plage demeure fermée aux visiteurs jusqu'à ce que les mesures sanitaires et de distanciation sociale soit mise en place pour permettent l'ouverture et facilite l'accès à ce lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2020-06-109

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de mai 2020 est déposée aux membres du Conseil.

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

La Municipalité tient à remercier Mme Isabelle Cameron pour ses 5 années de service en tant que secrétaire-administrative au bureau municipal et lui souhaite bon succès dans ses nouveaux projets.

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseiller # 1 M. Nil Longpré
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)
Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette
Mairesse suppléante, santé et bien-être

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Santé et bien-être

Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves
Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Sarah Carrier
Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.
Comités : Piopolis fête l'hiver, Noël des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier
Administration générale, sécurité publique, transport
Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning
Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale
Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité Vert

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-06-110

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,

QUE la séance soit levée; il est 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire